

**SYNDICAT MIXTE DU LITTORAL LANDAIS**



**N° 6**

**Objet : Approbation du budget principal de l'exercice 2023**

Le 24 janvier 2023,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle sous la présidence de Mme Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte

**Etaient présents :**

Représentant le Département des Landes :

- Mme Sandra TOLLIS
- M. Xavier FORTINON
- M. Jean-Luc DELPUECH
- M. Damien DELAVOIE

Représentant les communes du Littoral :

- Mme Françoise AGIER (Commune de Capbreton)
- M. Patrick FRAGNEAU (Commune de Gastes)
- M. Daniel PUJOS (Commune de Mimizan)
- Mme Nadine DURU (Commune d'Ondres)
- Mme Monique LAGOUEYTE (Commune de Saint Julien en Born)
- M. Bernard COMET (Commune de Sainte Eulalie en Born)
- M. Michel VILLEGER (Commune de Soorts-Hossegor)
- M. Sébastien FAISSOLLE (Commune de Soustons)
- M. Marc MABILLET (Commune de Tarnos)

Représentant la Communauté de communes de Mimizan :

- Mme Sophie WEBER

**Avaient donné procuration :**

- Mme Muriel LAGORCE à M. Xavier FORTINON
- M. Ghislain COLMAGRO à M. Patrick FRAGNEAU
- M. Jean WATIER à Mme Monique LAGOUEYTE
- M. François GUILLAMET à Mme Nadine DURU
- M Philippe TARSOL à M. Daniel PUJOS
- M. Thomas ESPIL à Mme Françoise AGIER

**Etaient excusés :**

- Mme Eva BELIN
- Mme Véronique BREVET (Commune de Labenne)
- M. Christian BOIREAU (Commune de Messanges)
- M. Frédéric DARRATS (Commune de Seignosse)
- M. Gérard NAPIAS (Communauté de Communes Côte Landes Nature)
- M. Gilles DUCOUT (Communauté de Communes Côte Landes Nature)
- M. Romain BRUNET (Communauté de Communes Côte Landes Nature)



**Assistaient également à la réunion :**

- M. Willy DABIN, Observatoire PELAGIS – CNRS
- Pour la Paierie départementale : M. Olivier BOURGOING
- Pour le Conseil départemental :
  - Mme Lucie TAVERNE, M. Lionel FOURNIER, M. Andoni ZUAZO, M. Cyrille LE GALL, Mme Sylvie DUPOUY et M. Nicolas MENGIN, Direction de l'Environnement
  - M. François RAMBEAU, M. Nicolas BRUNIER, Mme Cécile DUPOUY, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Patricia LAPOS, Pôle « Syndicats Mixtes »

\* \* \*

**Le Comité Syndical,**

VU l'article L. 5721-4 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical du 2 décembre 2022 portant application de la nomenclature comptable M 57,

CONSIDERANT que le budget principal du Syndicat Mixte du Littoral Landais ne comporte qu'une section de fonctionnement,

VU le rapport de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

**D E C I D E :**

- d'approuver le budget principal de l'exercice 2023 qui s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 6 142,67 €,
- et de préciser que le budget est présenté en M57.

La Présidente du Syndicat Mixte,

Signé électroniquement par : Sandra  
TOLLIS  
Date de signature : 03/02/2023  
Qualité : PRESIDENTE SMLL

Sandra TOLLIS